

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1187

19 juin 2006

SOMMAIRE

7 Grand & Company S.A., Luxembourg	56930	Lux-Industrie S.A., Esch-sur-Alzette	56953
Acqua Marcia International S.A., Luxembourg . . .	56975	Lycaon S.A., Luxembourg	56938
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., Luxembourg	56931	Mansfield Holding S.A., Luxembourg	56941
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., Luxembourg	56935	Mansfield Holding S.A., Luxembourg	56942
Alpha D1, S.à r.l., Luxembourg	56937	Matrix La Gaude Investment, S.à r.l., Luxembourg	56958
Amphore S.A.H., Luxembourg	56949	Nabu S.A., Luxembourg	56948
Arlux Investments, S.à r.l., Luxembourg	56935	Pacific cars, S.à r.l., Luxembourg	56970
Armauric-Lux S.A., Esch-sur-Alzette	56953	Pacific cars, S.à r.l., Luxembourg	56971
Armoise S.A., Luxembourg	56936	Phase Europe Holding S.A., Luxembourg	56937
Asap Invest S.A., Luxembourg	56936	PIN Group AG, Leudelange	56940
Autorent, S.à r.l., Leudelange	56962	PIN Group AG, Leudelingen	56938
Belfond Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56936	ProLogis UK CC, S.à r.l., Luxembourg	56959
Bertschi Luxembourg, S.à r.l., Bascharage	56969	ProLogis UK CC, S.à r.l., Luxembourg	56961
Champ Cargosystems S.A., Luxembourg	56973	ProLogis UK CCI, S.à r.l., Luxembourg	56950
Contact Management S.A., Luxembourg	56937	ProLogis UK CCI, S.à r.l., Luxembourg	56952
Crownstone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	56953	Revco, S.à r.l., Luxembourg	56943
Denali S.A., Lamadelaine	56943	Salon de Coiffure Beim Nadine, S.à r.l., Schengen	56949
EAB Property Investment, S.à r.l., Luxembourg . .	56943	Soparfinter S.A., Luxembourg	56938
Euro Media Agency S.A., Howald	56953	Swisslog Luxembourg S.A., Mamer	56969
Everest (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56962	Teamworks Europe S.A., Luxembourg	56941
Expert Solutions S.A., Luxembourg	56958	(Les) Thermes du Beauregard S.A., Luxembourg	56959
Franck Backerfeld Investissement S.A., Mamer . .	56975	TLL-Transport & Logistik Luxembourg S.A., Schengen	56941
Garage Schroeder, S.à r.l., Luxembourg	56949	TVLD Participations S.A., Luxembourg	56930
GE Fanuc Automation Solutions Europe S.A., Ech- ternach	56959	UBS Focused Fund Management Company S.A., Luxembourg	56962
Genvest S.A.H., Luxembourg	56935	UBS Heisei Fund Management Company S.A., Lu- xembourg	56962
Global Alternative Energy International, S.à r.l., Luxembourg	56976	UBS Institutional Fund Management Company S.A., Luxembourg	56970
Hexx S.A.H., Luxembourg	56973	UBS Islamic Fund Management Company S.A., Luxembourg	56976
(L')Industrie S.A., Esch-sur-Alzette	56952	UBS Sector Portfolio Management Company S.A., Luxembourg	56976
Infovision, S.à r.l., Hesperange	56971	UBS Strategy Fund Management Company S.A., Luxembourg	56970
Infovision, S.à r.l., Hesperange	56972	Vanquish S.A.H., Luxembourg	56930
Joan Services S.A., Mamer	56969	We International S.A., Luxembourg	56952
Joan Services S.A., Mamer	56969	ZAP - Ziller Ass Projekt, S.à r.l., Luxembourg	56961
(Die) Küche, S.à r.l., Huncherange	56969		
Lux-Aménagements S.A., Esch-sur-Alzette	56952		
Lux-Equipements, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56952		

56930

7 GRAND & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.561.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 13 mars 2006*

Madame Bulbarelli Gandini Ivana, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Innocenti Federico est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
7 GRAND & COMPANY S.A.
M.-F. Ries-Bonani / I. Bulbarelli Gandini
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031257/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

TVLD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 86.314.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
TVLD PARTICIPATIONS S.A.
P. Meunier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031268/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

VANQUISH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 88.424.

—
L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VANQUISH, une société anonyme holding (la «Société»), ayant son siège social aux 3-5, place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.424, constituée suivant acte notarié du 19 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1417 du 1^{er} octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

C) Qu'il apparaît de ladite liste de présence que sur les six cent vingt (620) actions représentant le capital social, cinq cent soixante (560) actions sont présentes ou représentées.

D) Que la présente assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Pierre Bauer, ingénieur, demeurant au 9, Impasse du Pra-d'Amont, CH-1782 Lossy.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2006, vol. 901, fol. 68, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032987/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 112.178.

In the year two thousand and six, on the twenty-third of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., R.C.S. Luxembourg B 112.178, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 403 dated February 23, 2006.

The meeting begins at three p.m., Mr Luc Sunnen, «réviseur d'entreprises», with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty-two thousand (32,000) shares having a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing the total capital of forty thousand Euro (EUR 40,000) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and

may deliberate upon the items on its agenda hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Acknowledgement of the full payment in cash of the Company's issued capital further to the receipt by the Company of an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) in payment of the seventy-five percent (75%) so far unpaid portion of its issued capital.

2) Increase of the issued share capital by an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000), so as to raise it from its present amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to fifty thousand Euro (EUR 50,000), by the creation and issue of eight thousand (8,000) new shares with a par value and at a price of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3) Acceptance of subscriptions to and payment in full for the 8,000 new shares by José Maria Castañé Ortega, Luis Llubí Maristany, Renaud M. Rivain, the Spanish Company Inversiones Hincapié SL, Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, José Antonio Larraz and the Spanish company HI PARTNERS SL.

4) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Incorporation.

5) Amendment of Article 3 and Article 27.2 of the Articles of Incorporation.

6) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting approves, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

Further to the receipt by the Company of a cash amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) in payment of seventy-five percent (75%) of its issued capital, which amount is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proven to the notary who expressly bears witness to it, the Company's issued capital amounting to forty thousand Euro (EUR 40,000) is fully paid.

Second resolution

The issued capital of the Company is increased by an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000), so as to raise it from its present amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to fifty thousand Euro (EUR 50,000) by the creation and issue of eight thousand (8,000) new shares with a par value and at a price of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The existing shareholders having renounced to their preferential subscription right, these new shares have been entirely subscribed to as follows:

1. for 1,079 shares by José Maria Castañé Ortega, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number 37.981.845-J, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2006;

2. for 512 shares by Luis Llubí Maristany, resident at Avda. Supermaesme 72, 08394 San Vicenç de Montalt (Barcelona), Spain, with Spanish Tax Identity Code number 37225019-W, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2006;

3. for 255 shares by Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number 33.853.757-B, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2006;

4. for 282 shares by José Antonio Larraz, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number 17739606-M, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2006;

5. for 576 shares by Renaud M. Rivain, resident at Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number X-2619870-D, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on 21 March, 2006;

6. for 1,648 shares by INVERSIONES HINCAPIE, with registered office at Calle Menéndez Pidal 20, 1º A, 28036 Madrid, Spain, with Spanish Tax Identity Code number B78256922, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2006;

7. for 3,648 shares by H.I. PARTNERS, S.L., a company established and having its registered office at Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, Spain, with Spanish Tax Identity code number B-48456982, here represented by Mr Luc Sunnen, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2006.

All such proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned Notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The new shares have been entirely paid up in cash, as has been proven to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, so that the amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) is forthwith at the free disposal of the Company.

As a consequence, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5. Capital

5.1. The Company has an issued capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000), represented by forty thousand (40,000) shares of stock having a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.»

Third resolution

Article 3 of the Company's Articles of Incorporation is amended to read as follows:

«Art. 3. Objects

3.1. The object of the Company is to acquire and directly or indirectly hold an investment in SEVENDAY CEREALS INTERNATIONAL, S.A.S., a French company, and/or in any other company acting in the same field of activity and which is under the same direct or indirect control as SEVENDAY CEREALS INTERNATIONAL, S.A.S. (together the «SEVENDAY Investments»), to manage the holding of the SEVENDAY Investments and dispose of the SEVENDAY Investments.

3.2. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

3.3. Any activity carried out by the Company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.»

Article 27. 2 of the Company's Articles of Incorporation is amended to read as follows:

«27.2. In case of disposal of ninety percent (90%) or more of the SEVENDAY Investments, a decision upon the liquidation of the Company will have to be taken by the shareholders in a meeting that may be called by any shareholder. Should such meeting fail to decide the dissolution and liquidation of the Company, the Board shall have to proceed to the distribution of the maximum dividend permitted to be paid by the Company under these Articles.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., R.C.S. Luxembourg B 112.178, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 403 du 23 février 2006.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, constituant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (EUR 40.000), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés à l'assemblée ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Constatation de la libération intégrale du capital souscrit de la Société suite à la réception par la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) en règlement des soixante-quinze pour cent (75%) du montant jusqu'à présent non libéré de son capital souscrit.

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles de valeur nominale et au prix d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3) Souscription et paiement intégral des 8.000 actions nouvelles par José Maria Castañe Ortega, Luis Llubia Maristany, Renaud M. Rivain, la société espagnole Inversiones Hincapié S.L., Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, José Antonio Larraz et la société espagnole HI PARTNERS, S.L.

4) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

5) Modification de l'article 3 et de l'article 27.2 des statuts.

6) Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La Société ayant reçu un montant en espèces de trente mille euros (EUR 30.000) en paiement de soixante-quinze pour cent (75%) de son capital souscrit, ce montant étant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, le capital souscrit de la Société d'un montant total de quarante mille euros (EUR 40.000) se trouve intégralement libéré.

Seconde résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale et au prix d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites comme suit:

1. pour 1.079 actions par José Maria Castañe Ortega, domicilié Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 37.981.845-J, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2006;

2. pour 512 actions par Luis Llubia Maristany, domicilié Avda. Supermaresme 72, San Vicens de Montalt (Barcelona), Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 37225019-WV, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2006;

3. pour 255 actions par Eduardo Fernández-Combarro Cortijo, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 33.853.757-B, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2006;

4. pour 282 actions par José Antonio Larraz, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro 17739606-M, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2006;

5. pour 576 actions par Renaud M. Rivain, domicilié Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro X-2619870-D, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2006;

6. pour 1.648 actions par INVERSIONES HINCAPIE S.L., société établie et ayant son siège social à Calle Menéndez Pidal 20, 1° A, 28036 Madrid, Espagne, ayant pour code d'identité fiscale espagnole le numéro B78256922, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2006;

7. pour 3.648 actions par H.I PARTNERS, S.L., une société établie et ayant son siège social à Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, Espagne et pour code d'identité fiscale espagnole le numéro B-48-456982, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de dix mille euros (EUR 10.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1. La Société a un capital émis de cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Troisième résolution

L'Article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet d'acquérir et de détenir directement ou indirectement un investissement dans SEVENDAY CEREALS INTERNATIONAL, S.A.S., une société de droit français, et/ou dans tout autre société du même secteur d'activité et placée directement ou indirectement sous le même contrôle que SEVENDAY CEREALS INTERNATIONAL, S.A.S. (ensemble les «Investissements SEVENDAY»), de gérer les Investissements Sevenday et d'en disposer.

3.2. La Société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

3.3. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou de succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.»

L'Article 27.2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«27.2. En cas de cession de quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou plus des Investissements SEVENDAY, une décision sur la liquidation de la Société devra être prise par une assemblée générale des actionnaires pouvant être convoquée par chaque actionnaire. Si une telle assemblée ne décidait pas de la dissolution et de la liquidation de la Société, le Conseil sera tenu de procéder à la distribution du dividende maximum pouvant être payé en vertu des présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Sunnen, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, vol. 152S, fol. 87, case 1. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033203/230/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 112.178.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 390 du 23 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033204/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

GENVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.629.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2006

- Les sociétés FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement de Messieurs Enzo Liotino, Gilbert Divine et Raul Marques, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le siège social est transféré du 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

GENVEST S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031269/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ARLUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.049.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

- Gérant: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat de Gérant avec effet au 2 janvier 2006,

- Gérant: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé Gérant de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Associés qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ARLUX INVESTMENTS, S.à r.l.

P. Meunier

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031275/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56936

ARMOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.061.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ARMOISE S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031277/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ASAP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 103.676.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ASAP INVEST S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031279/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BELFOND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.050.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Gérant: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat de Gérant avec effet au 2 janvier 2006.
- Gérant: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé Gérant de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Associés qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BELFOND LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. Meunier

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031281/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56937

CONTACT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.529.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
CONTACT MANAGEMENT S.A.
P. Meunier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031289/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PHASE EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 72.392.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
PHASE EUROPE HOLDING S.A.
P. Meunier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031294/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ALPHA D1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 215.250.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.006.

—
Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2006 que:
1. Messieurs Nicholas Clarry et Richard Perris ont démissionné de leur mandat de gérant;
2. Monsieur Donald Mackenzie, né le 4 mars 1957 à Lasswade, Royaume, avec adresse professionnelle au 111 Strand, Londres, WC2R 0AG, Royaume-Uni, est nommé gérant de catégorie I avec effet immédiat;
3. Monsieur Stephen Mullens, né le 6 février 1949 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2 Sloane Street, Londres, SW1X 9LA, Royaume-Uni, est nommé gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031317/1035/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56938

SOPARFINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.161.

RECTIFICATIF

Après vérification du dernier extrait nous avons constaté que l'adresse de Monsieur Barlassina et de Monsieur Lucchini était incomplète.

Merci de bien vouloir prendre note des adresses qui sont les suivantes:

- pour M. P. Barlassina: 45, Aliprandi, I-Monza (Milano)
- pour M. N. Lucchini: 7, Via Pretorio, CH-6048 Lugano.

Le 3 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour SOPARFINTER S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

S. Capuzzo / Ch. Mathu

Head of Department / Senior Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031325/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

LYCAON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 54.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2005

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1986 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

LYCAON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031332/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PIN GROUP AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelingen, 28, am Bann Industriezone.
H. R. Luxembourg B 111.151.

Im Jahre zweitausendsechs, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

1. Herr Günter Thiel, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28 am Bann, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der PIN GROUP AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-3372 Leudelingen, Industriezone, 28 am Bann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 111.151, laut Vollmacht durch Beschluss des Verwaltungsrats im schriftlichen Umlaufverfahren vom 29. März 2006.

2. Herr Rodolphe Schoettel, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28, am Bann, Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der PIN GROUP AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-3372 Leudelingen, Industriezone, 28, am Bann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 111.151, laut Vollmacht durch Beschluss des Verwaltungsrats im schriftlichen Umlaufverfahren vom 29. März 2006, hier vertreten durch Herrn Günter Thiel, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht vom 29. März 2006.

Eine Kopie der Vollmacht vom 29. März 2006, sowie eine Kopie des Protokolls der Verwaltungsratsbeschlüsse im schriftlichen Umlaufverfahren vom 29. März 2006 werden gegenwärtiger Urkunde als Anlage verbleiben um mit ihr eingetragen zu werden, nachdem sie vom amtierenden Notar und den Erscheinenden ne varietur unterschrieben wurden.

Die Erscheinenden, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrats der Gesellschaft, ersuchen den amtierenden Notar folgende Aussagen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen am 12. Oktober 2005 durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Nummer 247 vom 3. Februar 2006 Seite 11.812, abgeändert durch Urkunde aufgenommen vor dem amtierenden Notar am 31. März 2006, noch nicht im Amtsblatt Mémorial C veröffentlicht.

II.- Das jetzige gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 24.000.017,50 EUR (vierundzwanzig Millionen siebenzehn Euro und fünfzig Cents), eingeteilt in 19.200.014 (neunzehn Millionen zweihunderttausendvierzehn) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents), welche voll eingezahlt sind.

III.- Artikel 5 Absatz 2 der Satzung sieht zusätzlich zum gezeichneten Kapital ein genehmigtes Kapital von 42.199.982,50 EUR (zweiundvierzig Millionen einhundertneunundneunzigtausendneunhundertzweiundachtzig Euro und fünfzig Cents) eingeteilt in 33.759.986 (dreiunddreißig Millionen siebenhundertneunundfünfzigtausendneunhundertsechundachtzig) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) vor.

- Laut Artikel 5 Absatz 3 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von 5 (fünf) Jahren, laufend vom Tag der Veröffentlichung der Gründungsurkunde, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise unter Berücksichtigung der in Artikel 5 aufgeführten Bedingungen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- oder Sacheinlage oder durch Umwandlung freier Rücklagen und vorgetragenener Gewinne, im Einklang mit den jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen, sowie mit oder ohne Agio («prime d'émission»), entsprechend den Beschlüssen des Verwaltungsrats durchgeführt werden. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Delegierten oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu akzeptieren, bzw. entgegenzunehmen. Nach jeder im Zug dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, werden Ziffer 5.1 und Ziffer 5.2 der Satzung entsprechend geändert.

Der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen bzw. genehmigen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Satzungsänderung, wie vom Gesetz vorgesehen, vorzunehmen.

IV.- Der Verwaltungsrat hat am 29. März 2006 im schriftlichen Umlaufverfahren beschlossen, die in Ziffer 16.1.1 der Aktionärsvereinbarung vom 8. September 2005 (wie abgeändert durch den 1. Nachtrag zur Aktionärsvereinbarung) vorgesehenen Einbringungen der Unternehmensbeteiligungen im Rahmen von Kapitalerhöhungen durch Ausgabe neuer namenloser Stückaktien gegen Sacheinlagen gemäss Ziffer 16.1.1 erster Absatz der Aktionärsvereinbarung vorzunehmen und umzusetzen. In diesem Zusammenhang hat der Verwaltungsrat beschlossen, das gezeichnete Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals um insgesamt 20,- EUR (zwanzig Euro), durch Ausgabe von insgesamt 16 (sechzehn) neuen namenlosen Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von 24.000.000,- EUR (vierundzwanzig Millionen Euro), eingeteilt in 19.200.000 (neunzehn Millionen zweihunderttausend) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) auf insgesamt 24.000.020,- EUR (vierundzwanzig Millionen zwanzig Euro) eingeteilt in insgesamt 19.200.016 (neunzehn Millionen zweihunderttausendsechzehn) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) zu erhöhen, wobei die neu auszugebenden Aktien mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Aktien ausgestattet sind.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, dass diese Kapitalerhöhungen gegen Sacheinlagen und die damit verbundene Ausgabe und Zeichnung der neu auszugebenen Aktien der Gesellschaft in zwei Schritten vorgenommen und durchgeführt wird.

Eine erste Kapitalerhöhung gegen Sacheinlagen wurde am 31. März 2006 gegen Ausgabe und Zeichnung von 14 (vierzehn) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) vorgenommen.

Eine zweite Kapitalerhöhung gegen Sacheinlagen wurde am 1. April 2006 gegen Ausgabe und Zeichnung von 2 (zwei) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) vorgenommen, wobei die Sacheinlagen vom Verwaltungsrat auf einen Gesamtwert von 3.323.672,95 EUR (drei Millionen dreihundertdreiundzwanzigttausendsechshundertzweiundsiebzig Euro und fünfundneunzig Cents) bewertet wurden.

Im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 26-1 und 32-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, waren die oben beschriebenen Sacheinlagen Gegenstand eines Berichts der unabhängigen Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch.

Dieser Bericht, datierend vom 1. April 2006 beinhaltet die folgende Schlussfolgerung:

«Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

Dieser Bericht, nachdem er ne varietur durch die Erscheinenden unterzeichnet wurde, wird gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die 2 (zwei) neuen Stückaktien im Zusammenhang mit der zweiten Kapitalerhöhung gegen Sacheinlagen wurden am 1. April 2006 gezeichnet und voll einbezahlt durch Sacheinlagen folgender Geschäftsanteile mit Einbringungsstichtag zum 1. April 2006 durch die aufgeführten Unterzeichner:

Zeichnung von 2 (zwei) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft durch WAZ WESTDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNGSVERLAG, GmbH & CO. Zeitschriften- und BETEILIGUNGS KG, wobei je 1 (eine) neue Aktie voll eingezahlt wurde durch die Sacheinlagen von:

(a) 1 (einem) Geschäftsanteil an der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH (Essen, HRB 18108) im Nominalwert von 24.900,- DEM (vierundzwanzigtausendneuhundert Deutsche Mark) (entspricht 12.731,17 EUR (zwölftausendsiebenhunderteinunddreißig Euro und siebzehn Cents));

(b) 1 (einem) Geschäftsanteil an der THÜRINGER POST SERVICE, GmbH (Erfurt, HRB 12017) im Nominalwert von 12.450,- EUR (zwölftausendvierhundertfünfzig Euro).

Soweit der Wert der Sacheinlagen den Nominalwert der ausgegebenen Aktien übersteigt, wird der übersteigende Betrag in Höhe von insgesamt 3.323.670,45 EUR (drei Millionen dreihundertdreißigtausendsechshundertsechzig Euro und fünfundvierzig Cents) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft gestellt.

Der zum 31. März 2006 eingebrachte Geschäftsanteil an der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH (Essen, HRB 18108) stellte 50,20% des Stammkapitals der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH dar. Der zweite Geschäftsanteil an der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH, welcher zum 1. April 2006 (00.01 Uhr) in die Gesellschaft eingebracht wurde, stellt die restlichen 49,80% des Stammkapitals der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH dar.

Der zum 31. März 2006 eingebrachte Geschäftsanteil an der THÜRINGER POST SERVICE, GmbH (Erfurt, HRB 12017) stellte 50,20% des Stammkapitals an der THÜRINGER POST SERVICE, GmbH dar. Der zweite Geschäftsanteil an der THÜRINGER POST SERVICE, GmbH, welcher zum 1. April 2006 (00.01 Uhr) in die Gesellschaft eingebracht wurde, stellt die restlichen 49,80% des Stammkapitals der vorgenannten Gesellschaft dar.

Der Nachweis des Übergangs der Geschäftsanteile gemäss Buchstaben a) und b) wurde dem Notar vorgelegt in Form von (i) unterschriebenen Einbringungs- und Abtretungsverträgen mit Datum vom 30. März 2006, sowie (ii) einer seitens einer deutschen Anwaltskanzlei ausgestellten Bestätigung, aus welcher hervorgeht, dass die Abtretung der vorgenannten Geschäftsanteile der betreffenden Gesellschaften zum Einbringungstichtag vom 1. April 2006 rechtswirksam unter deutschem Recht erfolgt ist.

V.- Aufgrund der Durchführung dieser zweiten Kapitalerhöhung wurde das gezeichnete Gesellschaftskapital auf 24.000.020,- EUR (vierundzwanzig Millionen zwanzig Euro) erhöht, das genehmigte Kapital wurde in Höhe von 2,50 EUR (zwei Euro und fünfzig Cents) eingeteilt in 2 (zwei) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) ausgenutzt. Der Betrag des genehmigten Kapitals, welches dem Verwaltungsrat in Zukunft zur Verfügung steht, ist entsprechend in der Satzung anzupassen. Somit haben die ersten beiden Absätze von Artikel 5 der Satzung ab dem heutigen Tag folgenden Wortlaut:

«5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 24.000.020,- EUR (vierundzwanzig Millionen zwanzig Euro) eingeteilt in 19.200.016 (neunzehn Millionen zweihunderttausendsechzehn) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents).

5.2 Zusätzlich zum gezeichneten Gesellschaftskapital gemäss Ziffer 5.1 wird ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft eingeführt. Das genehmigte Kapital beträgt 42.199.980,- EUR (zweiundvierzig Millionen einhundertneunundneunzigtausendneuhundertachtzig Euro), eingeteilt in 33.759.984 (dreiunddreißig Millionen siebenhundertneunundfünfzigtausendneuhundertvierundachtzig) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig Cents).»

Aussage

Insoweit sich die Sacheinlagen unter Punkt IV auf eine Einlage von mehr als 65% der Anteile der Gesellschaften beziehen, die ihren Sitz innerhalb der europäischen Gemeinschaft haben, bezieht die Gesellschaft sich auf Artikel 4.2. des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 wie abgeändert, welchen einen Erlass der Einbringungssteuer vorsieht.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von viertausendfünfhundert Euro (EUR 4.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an den Bevollmächtigten, wurde gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Thiel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, vol. 152S, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 7. April 2006.

T. Metzler.

(032587/222/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

PIN GROUP AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 28, am Bann Industriezone.

R. C. Luxembourg B 111.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 7 avril 2006.

T. Metzler.

(032590/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

56941

TLL-TRANSPORT & LOGISTIK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 84, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 81.448.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la S.A. TLL-TRANSPORT & LOGISTIK Luxembourg du 9 mars 2006 que Monsieur Albert Hemmerling, vendeur, né à Trier (Allemagne), le 8 juillet 1959, demeurant à L-5445 Schengen, 84, route du Vin a été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société anonyme TLL-TRANSPORT & LOGISTIK LUXEMBOURG S.A.

Le même conseil d'administration a encore décidé lors de la même réunion que la société TLL-TRANSPORT & LOGISTIK S.A. est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Signature

Le mandataire des administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031344//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

TEAMWORKS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.617.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 29 décembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2006, volume 151S, folio 74, case 11, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(031348/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

MANSFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 98.159.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MANSFIELD HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 98.159, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 148 du 5 février 2004.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Joao Ferreira, employé privé, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 769.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 800.000,- par l'émission de 76.900 actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune, libérées à concurrence de 39% soit deux euros et cinquante cents (EUR 3,90).

- Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de sept cent soixante-neuf mille euros (EUR 769.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) par la création et l'émission de soixante-seize mille neuf cents (76.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Ces nouvelles actions ont été souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

- pour 38.450 actions nouvelles par GENFERT TRADING S.A., une société établie et ayant son siège social au 14, rue du Mont Blanc, CH-1201 Genève (Suisse), immatriculée au registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660-0385992-2,

ici représentée par Monsieur Joao Ferreira, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 17 mars 2006;

- pour 19.225 actions nouvelles par CHEMFERT LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 201, Harvestock Hill, London NW3 4QG, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 03015219,

ici représentée par Monsieur Joao Ferreira, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 17 mars 2006;

- pour 19.225 actions nouvelles par NOVAFERT LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay 1, PO Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au BVI sous le numéro 316738,

ici représentée par Monsieur Joao Ferreira, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 17 mars 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

Les actions nouvelles ont toutes été libérées par apport en numéraire à concurrence de trente-neuf pour cent (39%), de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix euros (EUR 299.910,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Ferreira, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, vol. 28CS, fol. 2, case 5. – Reçu 7.690 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033695/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

MANSFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 98.159.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 395 du 24 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033697/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

56943

DENALI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.709.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005

Quatrième résolution

Les actionnaires approuvent unanimement la nomination de la société FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves au poste de commissaire aux comptes dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(031363/823/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

REVCO, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.974.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 17 janvier 2006

Première résolution

Nomination, en tant que délégué à la gestion journalière, de M. Carlo Acampora, né à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031365//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

EAB PROPERTY INVESTMENT, Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 115.382.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, a company incorporated and existing under the English laws, having its registered office at 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Great Britain, registered with the Companies' House under number LP 11167,

duly represented by Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 March 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant Luxembourg laws and the present articles:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

At any moment, the sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.
The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. The Company is incorporated for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The Company's capital is fixed at eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) represented by seven hundred twenty (720) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole shareholder are freely transferable to non-shareholders.

In case of more shareholders, the shares are freely transferable among shareholders. In the same case they are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-shareholders only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. Management

Art. 7. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not to be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 8. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 10. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Title IV. Decisions of the shareholders - Collective decisions of the shareholders

Art. 12. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole shareholder.

In case of more shareholders the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the shareholders.

Title V. Financial year - Balance sheet distributions

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders. However, the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 15. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

Art. 16. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, refer to the existing laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, has taken the following resolutions:

1) The sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company, for an indefinite period of time INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register of Luxembourg under number B 104.576;

2) The sole shareholder decides that the Company shall have its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, une société constituée et régie par les lois anglaises, ayant son siège social sis 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Grande-Bretagne, inscrite au près du Companies' House sous le numéro LP 11167,

ici représentée par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) représenté par sept cent vingt (720) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. Gérance

Art. 7. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 8. Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'en-

tendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 10. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée générale des associés.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au trente et un décembre, il est fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 14. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été toutes souscrites par EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi que cela a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de nommer gérant de la Société, pour une durée indéterminée, INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 104.576;

2) L'associé unique décide d'établir le siège social de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bourdeaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 71, case 6. – Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

J. Elvinger.

(033038/211/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

NABU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.892.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CONTINENTAL CORPORATE OPPORTUNITIES LIMITED, avec siège social à St Jame's Chambers, Athol Street, Douglas, Isle of Man, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme NABU S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 31 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 1^{er} août 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé daté du 3 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 757 du 17 mai 2002.

- La société a actuellement un capital social de quarante-deux mille six cent trente-sept euros et soixante-neuf cents (EUR 42.637,69), représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société CONTINENTAL CORPORATE OPPORTUNITIES LIMITED, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société NABU S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société NABU S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société NABU S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 2, rue de la Reine.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 février 2006.

H. Hellinckx.

(033875/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

GARAGE SCHROEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 204, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 33.370.

Le bilan au 1^{er} janvier 2005 - 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 avril 2006.

Signature.

(031370//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SALON DE COIFFURE BEIM NADINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 89, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 82.002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SALON DE COIFFURE BEIM NADINE, S.à. r.l.

Signature

(031371/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

AMPHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 38.824.

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMPHORE S.A., une société anonyme holding, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.824, constituée suivant acte notarié en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 16 janvier 1992. Le capital social a été converti en euros le 16 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 31 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs, à savoir Monsieur Henri Grisius et Mesdames Michelle Delfosse et Nathalie Gautier et au Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Aloyse Scherer de sa fonction de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2006, vol. 901, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032988/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ProLogis UK CCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.107.

In the year two thousand six, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

here represented by Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on March 15, 2006.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ProLogis UK CCI, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on July 22, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1014 of October 12, 2004;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three million ninety-six thousand four hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 3,096,480.-) to bring it from its present amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) to three million one hundred and six thousand four hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 3,106,480.-) by the issuance of one hundred fifty-four thousand eight hundred and twenty-four (154,824) new shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one hundred fifty-four thousand eight hundred and twenty-four (154,824) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of three million ninety-six thousand four hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 3,096,480.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three million one hundred and six thousand four hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 3,106,480.-) represented by one hundred fifty-five thousand three hundred and twenty-four (155,324) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

For the purpose of registration, the amount of three million ninety-six thousand four hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 3,096,480.-) is valued at four million four hundred seventy-two thousand eight hundred and thirty-four Euro (4,472,834.- EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately four thousand forty-eight thousand Euro (48,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

ici représentée par Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mars 2006.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis UK CCI, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1014 du 12 octobre 2004;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingts livres sterling (3.096.480,- GBP) pour porter son montant actuel de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) à trois millions cent et six mille quatre cent quatre-vingts livres sterling (3.106.480,- GBP) par l'émission de cent cinquante-quatre mille huit cent vingt-quatre (154.824) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les cent cinquante-quatre mille huit cent vingt-quatre (154.824) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de trois millions quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingts livres sterling (3.096.480,- GBP) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions cent et six mille quatre cent quatre-vingts livres sterling (3.106.480,- GBP) représenté par cent cinquante-cinq mille trois cent vingt-quatre (155.324) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de trois millions quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingts livres sterling (3.096.480,- GBP) est évaluée à quatre millions quatre cent soixante-douze mille huit cent trente-quatre euros (4.472.834,- EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quarante-huit mille euros (48.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 96, case 12. – Reçu 44.821,31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033094/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ProLogis UK CCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 102.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033095/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

LUX-AMENAGEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 77.749.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LUX-AMENAGEMENTS S.A.

Signature

(031372/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

L'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 10.275.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L'INDUSTRIE S.A.

Signature

(031373/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

LUX-EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 20.740.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LUX-EQUIPEMENTS, S.à r.l.

Signature

(031374/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

WE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.528.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031380/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56953

LUX-INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 72.600.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LUX-INDUSTRIE S.A.

Signature

(031375/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ARMAURIC-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 108.324.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ARMAURIC-LUX S.A.

Signature

(031379/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

**EURO MEDIA AGENCY S.A., Société Anonyme,
(anc. ICES S.A.).**

Siège social: L-1363 Howald, 28, rue du Couvent.
R. C. Luxembourg B 67.300.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

(031382//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 115.448.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

CROWNSTONE EUROPEAN PROPERTIES LIMITED (GUERNSEY CO), a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey and being registered with Guernsey under number 44423,

represented by Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 31 March 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to

which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. The Company may indemnify any manager, or officer, and his heirs, executors and administrators, against any expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three-quarters of the issued share capital.

Art. 12. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 13. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
CROWNSTONE EUROPEAN PROPERTIES LIMITED (GUERNSEY CO).....	500	EUR 12,500.-
Total.....	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - a) Mr Michel van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
 - b) Mr Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in Den Haag with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2006.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

CROWNSTONE EUROPEAN PROPERTIES LIMITED (GUERNSEY CO), une société constituée conformément aux lois de Guernsey, ayant son siège social au Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey et enregistrée auprès de Guernsey sous le numéro 44423,

représentée par Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 mars 2006 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réu-

nion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. La Société peut indemniser tout gérant, ou fondé de pouvoir, ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs pour toute dépense encourue ou déboursée par lui en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquels il est été partie ou autrement impliqué en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur, de fondé de pouvoir de la société, ou sur demande de la Société, d'une autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et contre laquelle il n'a aucun droit à indemnisation, sauf en ce qui concerne des matières pour lesquelles il a finalement été jugé lors de ces actions, poursuites ou procédures avoir commis une faute grave ou une imprudence; en cas de transaction, l'indemnisation ne sera due qu'en ce qui concerne des matières couvertes par cette transaction et pour lesquelles la Société aura reçu un avis juridique établissant que la personne à indemniser n'a pas commis une telle faute. Le droit à indemnisation, tel que prévu ci-dessus n'affecte pas tout autre droit à indemnisation dont cette personne pourrait bénéficier.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 14. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 500 parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
CROWNSTONE EUROPEAN PROPERTIES LIMITED (GUERNSEY CO).....	500	EUR 12.500,-
Total	500	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - a) Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, domicilié au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
 - b) Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à La Haye, domicilié au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présents qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Martins Costa, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2006, vol. 436, fol. 22, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2006.

H. Hellinckx.

(033928/242/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.911.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031394/1137/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

EXPERT SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 81.314.

Le bilan dissolution au 2 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031457//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

GE FANUC AUTOMATION SOLUTIONS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 105.114.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (l'Assemblée) des actionnaires de la Société
tenue à Luxembourg le 6 février 2006*

L'Assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs de la Société ainsi que du réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

GE FANUC AUTOMATION SOLUTIONS EUROPE S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031398/2460/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

LES THERMES DU BEAUREGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 38.891.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour LES THERMES DU BEAUREGARD S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031413/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ProLogis UK CC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.108.

—
In the year two thousand six, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

here represented by Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on March 15, 2006.

The above mentioned proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of ProLogis UK CC, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on July 22, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1016 of October 12, 2004;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred sixty-two thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 162,980.-) to bring it from its present amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) to one hundred seventy-two thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 172,980.-) by the issuance of eight thousand one hundred and forty-nine (8,149) new shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the eight thousand one hundred and forty-nine (8,149) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of one hundred sixty-two thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 162,980.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred seventy-two thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 172,980.-) represented by eight thousand six hundred and forty-nine (8,649) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

For the purpose of registration, the amount of one hundred sixty-two thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 162,980.-) is valued at two hundred thirty-five thousand four hundred and twenty-two Euro (235,422.- EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately four thousand Euro (4,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

ici représentée par Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mars 2006.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis UK CC, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1016 du 12 octobre 2004;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (162.980,- GBP) pour porter son montant actuel de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) à cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (172.980,- GBP) par l'émission de huit mille cent quarante-neuf (8.149) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les huit mille cent quarante-neuf (8.149) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (162.980,- GBP) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (172.980,- GBP) représenté par huit mille six cent quarante-neuf (8.649) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (162.980,- GBP) est évaluée à deux cent trente-cinq mille quatre cent vingt-deux euros (235.422,- EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille euros (4.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 96, case 11. – Reçu 2.359,12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033092/220/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ProLogis UK CC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033093/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ZAP - ZILLER ASS PROJEKT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

H. R. Luxemburg B 96.708.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechs, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxembourg.

Ist erschienen:

Herr Ulrich Ziller, geschäftsführender Gesellschafter, geboren in Gemünden, Deutschland, am 29. Juli 1956, wohnhaft in D-64572 Büttelborn, An den Dreissigrueten, 34A,

hier vertreten durch Frau Geneviève Blauen, Verwaltungsratsmitglied, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. März 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Dieser Komparent bat den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft ZAP - ZILLER ASS PROJEKT, S.à r.l., R.C.S. B Nr 96.708, gegründet wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 3. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1311 vom 9. Dezember 2003;

- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf vierundzwanzigtausend (24.000,-) Euro, aufgeteilt in vierundzwanzig (24) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Euro;

- dass Herr Ulrich Ziller, vorgenannt, ausdrücklich erklärt als einziger Gesellschafter die Auflösung der Gesellschaft ZAP - ZILLER ASS PROJEKT, S.à r.l. vorzunehmen;

- dass er zu seinen Lasten als Liquidator die Begleichung der ganzen, bekannten und unbekanntenen Passiva der Gesellschaft übernimmt, welche Begleichung beendet sein muss bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird;

- dass er dem Gesellschaftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Somit hat der unterzeichnete Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft ZAP - ZILLER ASS PROJEKT, S.à r.l. festgestellt.

Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033219/230/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

56962

AUTORENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 96.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour AUTORENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031416/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.662.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

(031419//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

UBS HEISEI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.993.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP00572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour UBS HEISEI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

(031420//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

EVEREST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 115.494.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fourth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STEERE FINANCE LLC, a company incorporated and organised under the laws of the state of Delaware, U.S.A., re-registered under the number 050640738-4009806,

here represented by Mr Olivier Jarny, banker, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22nd March 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EVEREST (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager acting jointly with any other manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two managers of the Company for transactions, or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, STEERE FINANCE LLC, represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Rolf Caspers, banker, born on March 12th, 1968 in Trier, Germany, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr Vincent de Rycke, banker, born on March 22nd, 1973 in Ghent, Belgium, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr Tom Verheyden, banker, born on August 14th, 1974 in Diest, Belgium, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STEEER FINANCE LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), enregistrée sous le numéro 050640738-4009806,

ici représentée par Monsieur Olivier Jarny, banquier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EVEREST (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de gérant pour les transactions, ou par la signature unique ou les signatures conjointes de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

STEERE FINANCE LLC, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.600.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rolf Caspers, banquier, né le 12 mars 1968 à Trèves (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

- Monsieur Vincent de Rycke, banquier, né le 22 mars 1973 à Gand (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

- Monsieur Tom Verheyden, banquier, né le 14 août 1974 à Diest (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Jarny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 87, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(034470/220/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

SWISSLOG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire.

R. C. Luxembourg B 76.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour SWISSLOG LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031422/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

DIE KÜCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 8, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 91.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour DIE KÜCHE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031423/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BERTSCHI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R. C. Luxembourg B 74.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour BERTSCHI LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031424/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

JOAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 59.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 avril 2006.

Signature.

(031433//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

JOAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 59.849.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 avril 2006.

Signature.

(031430//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56970

UBS STRATEGY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.898.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP00636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour UBS STRATEGY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

(031428//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

UBS INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.517.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP00577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour UBS INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associé Director / Director

(031429//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PACIFIC CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.769.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Olivier Herry, employé, né à Rouen, le 30 mars 1974, demeurant à L-6835 Boudler, Maison 59;
- 2) Monsieur William Sibony, entrepreneur, né à Paris (XII^e), le 11 juin 1968, demeurant à H3X3P3 Montréal, Canada, 4809 Avenue Wilson,

tous deux ici représentés par Monsieur Yves Deschenaux, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 11 et 13 mars 2006,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée PACIFIC CARS, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 3 novembre 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier le dernier alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. dernier alinéa.** En cas de gérant unique, la société sera engagée par la signature du seul gérant. En cas de pluralité de gérant, la société sera engagée, pour toute matière n'excédant pas le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR), par la signature unique de n'importe quel gérant, et pour toute matière excédant le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR), par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq cents euros (500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Deschenaux, G. Lecuit.

56971

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033210/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

PACIFIC CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033211/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

INFOVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig.

R. C. Luxembourg B 69.888.

L'an deux mille six, le cinq avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Monsieur Yves Vanderzypen, architecte, né à Grimbergen (Belgique), le 27 février 1973, demeurant à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig;

2) Madame Patricia Streber, architecte, née à Luxembourg, le 2 avril 1971, épouse de Monsieur Yves Vanderzypen, demeurant à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants étaient, avec Monsieur Francis Van Eynde, les seuls associés de la société à responsabilité limitée INFOVISION, S.à r.l., avec siège social à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 575 du 27 juillet 1999, ci-après la «Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 69.888.

II.- Suivant deux actes de cession de parts sociales sous seing privé datés du 14 décembre 2005, dûment enregistrés et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 mars 2006, Monsieur Francis Van Eynde, prédit, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit cinquante (50) parts sociales à Monsieur Yves Vanderzypen, préqualifié.

III.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Yves Vanderzypen, préqualifié, deux cent soixante-quinze parts sociales	275
2) à Madame Patricia Streber, préqualifiée, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
Total: cinq cents parts sociales	500

IV.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer le 2^e alinéa de l'article 10 et le 2^e alinéa de l'article 18 des statuts de la Société, il en résulte que les articles 10 et 18 se liront désormais comme suit:

«**Art. 10.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.»

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 5 des statuts qui se lira désormais comme suit:

«**Art. 5.** La société a pour objet:

- 1.- Toutes prestations de services d'un bureau d'architecture;
- 2.- La création de supports visuels multimédias ainsi que toutes prestations de services s'y rattachant;
- 3.- Toutes expertises en matière immobilière.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte, en outre elle s'engage à respecter, toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Elle peut également s'intéresser, par voie d'apport, cession, fusion, participation ou autres voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à constituer ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut faire de façon générale toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.».

Troisième résolution

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 105,33) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés préqualifiés, au prorata de leur participation dans la société, au moyen de versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 105,33) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Cinquième résolution

Suite aux cessions de parts dont il a été question sub II. et aux deux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Yves Vanderzypen, architecte, né à Grimbergen (Belgique), le 27 février 1973, demeurant à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig, deux cent soixante-quinze parts sociales	275
2) Madame Patricia Streber, architecte, née à Luxembourg, le 2 avril 1971, épouse de Monsieur Yves Vanderzypen, demeurant à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.».

Sixième résolution

Les associés décident que la Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique, Monsieur Yves Vanderzypen, préqualifié.

V.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VI.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: Y. Vanderzypen, P. Streber, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, vol. 153S, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 avril 2006.

T. Metzler.

(034215/222/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

INFOVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig.

R. C. Luxembourg B 69.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 avril 2006.

T. Metzler.

(034218/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

HEXX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.675.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2005 que:

L'assemblée a accepté la démission de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de la société COSAFIN S.A. de leur poste d'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer aux postes d'administrateur, leur mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale, les personnes suivantes:

Monsieur Serge Cammaert, route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Dominique Ransquin, Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg,

FIDELIN S.A.H., route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée a accepté la démission de V.O. CONSULTING LUX S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé de nommer au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A., route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031431//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 96.736.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of March.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., a société anonyme with registered office in L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.736, incorporated under the denomination of CARGOLUX SYSTEMS S.A. by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on October 28, 2003, published in Mémorial C number 1288 of December 4, 2003. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary dated December 31, 2003, published in the Mémorial C, number 223 of February 24, 2004 and by deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated January 3, 2005, published in the Mémorial C, number 492 of May 25, 2005.

The meeting was presided by Mr Michel Schaus, general counsel, with professional address at L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport.

The chairman appointed as secretary Mrs Valérie De Michele, employee, with professional address at L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport.

The meeting elected as scrutineer Mr Javier Coto, senior legal counsel, with professional address at L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Transfer of the registered office from L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport to L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem and subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxy holders of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the two thousand and forty (2,040) shares representing the whole corporate capital of eighteen million three hundred and sixty thousand Euro (18,360,000.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V) After deliberation, the following resolution was unanimously adopted by the general meeting:

Sole resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from L-2990 Niederanven, Luxembourg Airport to L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem and subsequently to amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 2. 1st paragraph. «The Company will have its registered office in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Niederanven, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., avec siège social à L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.736, constituée sous la dénomination de CARGOLUX SYSTEMS S.A. suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1288 du 4 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 223 du 24 février 2004 et suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 3 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 492 du 25 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Schaus, general counsel, avec adresse professionnelle à L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie De Michele, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Javier Coto, senior legal counsel, avec adresse professionnelle à L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Transfert du siège social de la société de L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille quarante (2.040) actions représentatives de l'intégralité du capital social de dix-huit millions trois cent soixante mille euros (18.360.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel les actionnaires ont préalablement pris connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. 1^{er} alinéa. «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schaus, V. De Michele, J. Coto, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 79, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

P. Frieders.

(033614/212/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.869.

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.869, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 30 du 17 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cents (300) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article cinq des statuts en y rajoutant un paragraphe ayant la teneur suivante: «Il est expressément défendu à l'organe administratif et/ou aux administrateurs d'aliéner des biens immeubles ou des parts sociales de sociétés participées totalement ou partiellement, sans l'autorisation préalable d'éventuels créanciers gagistes, tout comme il est expressément défendu d'accepter des engagements de nature financière, bancaires ou non, sans cette même autorisation.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en y ajoutant un nouveau deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

«L'organe administratif et/ou les administrateurs ne peuvent en aucun cas aliéner des biens immeubles ou des parts sociales de sociétés participées totalement ou partiellement, sans l'autorisation préalable d'éventuels créanciers gagistes, ainsi que d'accepter des engagements de nature financière, bancaires ou non.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2006, vol. 436, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 avril 2006.

H. Hellinckx.

(033213/242/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

FRANCK BACKERFELD INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 70.457.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 avril 2006.

Signature.

(031448//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

GLOBAL ALTERNATIVE ENERGY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.689.

L'associé unique de la Société a décidé en date du 12 décembre 2005:

- d'accepter la démission de M. Mark Kübler, gérant de la Société, avec effet au 29 novembre 2005;
- de nommer, en qualité de gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 29 novembre 2005, M. Dieter Heisig, né le 25 juin 1942 à Breslau, Pologne, avec adresse professionnelle à Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Allemagne;
- de nommer au Conseil de Surveillance, pour une durée illimitée, les personnes suivantes:
 - M. Paul Bagley, né le 25 octobre 1942 dans l'Illinois, Etats-Unis, avec adresse professionnelle Bahnhofstraße 10, PO 324, CH-6301 Zug, Suisse;
 - M. René Müller, né le 15 mars 1963 à Hettlingen, Suisse, avec adresse professionnelle à Bahnhofstraße 10, PO 324, CH-6301 Zug, Suisse;
 - M. Germain Hagenbach, né le 12 novembre 1946 à Ingersheim, France, avec adresse privée au 33, avenue Dubelloy, 78110 Le Vesinet, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031482/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

UBS SECTOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.025.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP00610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour UBS SECTOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

(031432//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.301.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP00584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

(031434//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.
